

**Déclaration de la délégation Algérienne à la 22^{ème} session de la
Conférence des Etats-Parties à la Convention sur l'interdiction des
armes chimiques.**

La Haye, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017.

Prononcée par SEM. Bladehane Rachid

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte à l'entame de cette session pour féliciter le Directeur Général de l'Organisation, l'Ambassadeur Ahmet Uzümcü, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour permettre à l'Organisation de remplir son mandat dans de bonnes conditions

Mes félicitations vont également à l'Ambassadeur Abdelwahab BELLOUKI, pour son élection à la présidence de notre présente conférence. Je suis convaincu que ses aptitudes contribueront à la réussite de nos présents travaux.

La délégation algérienne s'associe pleinement au résultat consensuel qui a permis de présenter l'Ambassadeur d'Espagne Fernando Arias au poste de futur Directeur Général de l'Organisation. Nous lui faisons part de nos chaleureuses félicitations pour sa brillante élection et demeurons intimement convaincus que ses qualités humaines et professionnelles font de lui un atout important pour le futur de l'Organisation.

La délégation algérienne souscrit pleinement aux déclarations des Pays non-Alignés plus la Chine et à celle du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Cette session de la Conférence des Etats Parties à la Convention se tient dans un contexte international particulier marqué par la multiplication des foyers de tension qui viennent alimenter les craintes d'un possible recours à l'utilisation d'armes prohibées par la doctrine et le droit international dans son ensemble.

C'est pourquoi l'Algérie réitère son ferme attachement à la destruction de tous les stocks d'armes chimiques ; objectif primordial de la Convention.

Forte aujourd'hui de 192 Etats Parties, notre convention est unique en son genre tant elle a contribué, vingt ans après son entrée en vigueur, à l'élimination de près de 97 % des stocks d'armes chimiques déclarés par des États possesseurs ; un résultat qui devrait contribuer efficacement à l'instauration et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

La réalisation de cet objectif fondamental n'était possible que si le défi de l'universalité de l'Organisation était gagné et que si les Etats qui possédaient des stocks venaient à procéder à leur destruction.

La délégation algérienne se réjouit des progrès enregistrés et les actions entreprises par les membres possesseurs dans la destruction de leurs stocks d'armes chimiques déclarés, en l'occurrence la Fédération de la Russie, que nous félicitons ici, pour avoir complété, cette année, la destruction de son stock avant les délais dont le strict respect constitue un élément indispensable pour atteindre les objectifs tracés par la Convention.

L'Algérie se réjouit, également, des progrès enregistrés en Afrique et se félicite de la réussite de l'opération historique du transfert et destruction des armes chimiques de la Libye en dehors de son territoire avec l'incalculable concours de certains pays qu'il me plait de saluer ici.

Ce remarquable résultat démontre, encore une fois, après l'expérience syrienne, que l'OIAC, appuyée par la communauté internationale, est capable de relever tous les défis liés au désarmement chimique.

C'est le même esprit de coopération que nous souhaitons voir se développer entre le Secrétariat Technique et les Autorités syriennes afin de parvenir à des résultats consensuels et positifs quant au programme chimique de ce pays.

Monsieur le Président,

L'Algérie a toujours œuvré, au titre de sa coopération avec l'OIAC, à la promotion des idéaux de la Convention tant au plan interne qu'au niveau continental. C'est à ce titre que ma délégation se réjouit de la consécration, cette année, du Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) d'Alger qui vient d'être sélectionné, sur proposition de mon pays, Lauréat du prix de La Haye, en guise de son engagement en faveur de l'élimination des menaces liées au terrorisme, notamment, chimique.

Dans cette logique, l'Algérie a, à l'occasion de la commémoration du 20^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, organisé beaucoup d'événements nationaux dédiés à l'éducation et la sensibilisation au profit des différents acteurs nationaux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre de la Convention et la gestion de la sûreté et la sécurité chimiques en faveur des Etats Parties africains à la Convention.

L'Algérie tient également à remercier le DG de l'OIAC, M. Ahmet Uzümcü, pour ses efforts tendant à renforcer les capacités de l'Afrique dans le domaine de la Convention en particulier sa contribution en faveur de la coopération institutionnelle avec l'Union Africaine et ses institutions compétentes.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, les efforts de l'Organisation dans le domaine du désarmement doivent aller de pair avec la réalisation de progrès en matière de coopération et d'assistance. En effet, si l'Organisation a entrepris des efforts louables pour renforcer la coopération et la promotion de l'usage de la chimie à des fins pacifiques, elle devrait approfondir et élargir son action de façon à consolider les capacités nationales des Etats parties, notamment africains, et à les encourager à favoriser l'application de la Convention.

A cet effet, nous formulons l'espoir de voir l'Organisation accorder une attention particulière au Programme pour l'Afrique et soutenir pleinement toute action qui s'inscrirait dans le cadre de son développement, tout en tenant en compte les réalités sous régionales et les besoins spécifiques de ce continent.

C'est dans cet esprit que mon pays appuie fortement la mise en place des centres d'excellence dans les différentes régions du monde afin d'aider les Etats-parties à s'acquitter de leurs obligations respectives en vertu de la Convention et de répondre à leurs besoins particuliers dans les trois piliers de la Convention, en l'occurrence des articles VII, X et XI.

Partant de sa propre expérience en relation avec la mise en œuvre de l'Article VII de la Convention, l'Algérie s'attache à soutenir les efforts du Secrétariat technique et des États parties susceptibles d'apporter leur soutien aux pays africains qui n'ont pas encore adopté de législation relative à l'application de la Convention.

Monsieur le Président,

Le Secrétariat technique est, de manière plus générale, invité à poursuivre sa contribution au renforcement des capacités des Autorités Nationales afin qu'elles soient en mesure de faire face aux défis liés à la mise en œuvre de la Convention et notamment l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques tel que prévu dans l'article XI de la Convention.

Il devrait, dans ce cadre, poursuivre et approfondir son action basée sur l'organisation de cycles de formation spécialisés et sur la fourniture des équipements nécessaires au profit des laboratoires afin de leur permettre de développer leurs capacités d'analyse chimique.

Cela nécessite aussi une collaboration dynamique et permanente entre les Etats-parties, notamment ceux en développement, et le Secrétariat Technique afin d'identifier tous les obstacles liés à la mise en œuvre complète et non-discriminatoire de l'article XI. L'organisation des ateliers d'évaluation des actions réalisées et celles à réaliser dans ce sens a un rôle important pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

Mesdames et messieurs

Les préoccupations que je viens d'évoquer doivent être aussi prises en charge dans le cadre des discussions que nous nous apprêtons à approfondir sur les futures priorités de l'Organisation dans la phase post-destruction. Ces discussions sont assurément importantes et les préoccupations de notre continent devraient être au cœur de ce processus, initié par le groupe de travail à composition non limitée sur les futures priorités de l'OIAC.

Les défis auxquels est aujourd'hui Confrontée notre Organisation sont sans cesse renouvelés. Ils sont de tous ordres et font peser sur ces discussions une exigence de transparence, d'équilibre et d'adhésion afin de leur garantir les conditions de parvenir à des conclusions et recommandations consensuelles et conformes au mandat de la Convention.

Par ailleurs, l'OIAC fait face à un autre défi, apparu ces dernières années suite à la multiplication d'allégations d'utilisation d'armes chimiques par les groupes terroristes en Iraq et en Syrie. Il s'agit de la menace que pose l'utilisation d'armes chimiques par les groupes terroristes qui constitue aussi un autre sujet de préoccupation pour la communauté internationale.

A ce titre, nous estimons que seul le renforcement des capacités et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine, à la lumière des dispositions de la Convention et des différentes résolutions des Nations-Unies, devraient constituer la base de nos efforts collectifs pour faire face à cette nouvelle menace.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite plein succès à nos travaux.